



RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX-TRAVAIL- PATRIE

MINISTÈRE DE LA DÉCENTRALISATION ET
DU DEVELOPPEMENT LOCAL

RÉGION DU CENTRE

DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA

COMMUNE D'ESSE



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE -WORK – FATHERLAND

MINISTRY OF DECENTRALIZATION AND
LOCAL DEVELOPMENT

CENTER REGION

MEFOU ET AFAMBA DIVISION

ESSE COUNCIL



MAÎTRE D'OUVRAGE / AUTORITÉ CONTRACTANTE : LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ESSE

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS AUPRES DE LA COMMUNE D'ESSE



DEMANDE DE COTATION

N°001/DC/COM-ESSE/SG/SIGAMP/2026 DU 26 JANVIER 2026
(LANCEE EN PROCEDURE D'URGENCE) RELATIVE AUX
TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC LATRINE A SIX (06)
COMPARTIMENTS DANS CHACUNE DES ECOLES PUBLIQUES
DE NGINDA ET D'EWOT DANS LA COMMUNE D'ESSE,
DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU
CENTRE.

FINANCEMENT : BIP- MINEDUB ;

EXERCICE : 2026 ;

MONTANT PRÉVISIONNEL : 7 000 000 (Sept millions) Francs CFA ;

IMPUTATION:

**PIECES I
AVIS DE DEMANDE DE COTATION**



AVIS DE COTATION N°001/DC/COM-ESSE/SG/SIGAMP/2026 DU 26 JANVIER 2026 (LANCEE EN PROCEDURE D'URGENCE) RELATIVE AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC LATRINE A SIX (06) COMPARTIMENTS DANS CHACUNE DES ECOLES PUBLIQUES DE NGINDA ET D'EWOT DANS LA COMMUNE D'ESSE, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE.

FINANCEMENT : MINEDUB, EXERCICE 2026

1- Objet de l'avis de Cotation

Dans le cadre de l'exécution du budget de la Commune d'Esse Exercice 2026, le Maire de la Commune de d'Esse, Maître d'Ouvrage, lance une Demande de cotation pour les travaux de construction de blocs latrines a six (06) compartiments dans chacune des écoles publiques de NGINDA et d'EWOT dans la commune d'Esse, Département de la Mefou et Afamba, Région du centre.

2- Consistance des travaux.

Les travaux comprennent :

- Travaux préparatoires ;
- Fosse et ventilation ;
- Elévation et enduit ;
- Charpente-couverture ;
- Autres.

NB : Les informations sur les travaux à exécuter sont détaillées dans le Bordereau des Prix Unitaires, le Détail Quantitatif et Estimatif et le Cahier des Clauses Techniques Particulières.

3. Participation et origine :

La participation au présent Avis de Cotation est ouverte à toutes les entreprises ou groupement d'entreprises de droit camerounais spécialisées dans le domaine de construction de bâtiment et n'étant pas sous une suspension de soumission par le Ministère des Marchés Publics

4- Financement :

Les travaux objet du présent Avis de Cotation sont financés par le Budget d'Investissement Public (BIP) du MINEDUB ; **Exercice 2026.**

5- Délai d'exécution

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation de ces travaux est de **Trois (03) mois.**

6- Allotissement

Lesdits travaux de construction font l'objet d'un (01) lot distinct des travaux de construction de blocs latrines a six (06) compartiments dans chacune des Ecoles Publiques de **NGINDA** et **EWOT** dans la Commune d'Esse, Département de la Mefou et Afamba, Région du centre.

7- Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération proposé par le Maitre d'Ouvrage est de **7 000 000 (Sept millions) FCFA.**

8- Consultation du Dossier de Consultation

Le dossier d'Appel d'Offre peut être consulté aux heures ouvrables à la Commune d'ESSE auprès de la **Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics** dès publication du présent Avis de demande de Cotation.

9- Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour ce Dossier demande de Cotation est hors ligne.

10- Acquisition du dossier de cotation.

Le dossier peut être obtenu à la Commune d'Esse, auprès du **Chef Service de la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics** dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **Vingt-cinq mille (25 000) francs CFA**, payable à la Recette Municipale d'Esse.

11- Cautionnement provisoire (garantie de soumission).

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, un Chèque Certifié ou un Chèque-Banque prescrivant le **montant de 1,5% du coût prévisionnel du marché Toutes Taxes Comprises** soit un montant de **105 000 (Cent cinq mille) FCFA**; **Cette caution sera délivrée conformément aux dispositions de la lettre circulaire N°000019/LC/MINMAP du 05 juin 2024.**

Le cautionnement est assujetti à la formalité du timbrage dont le non-respect entraîne le rejet; la caisse de dépôt et consignation délivre et transmet à l'établissement financier le récépissé de consignation dès réception de la liasse documentaire.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 15 jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus.

12- Remise des offres.

Chaque offre rédigée en Français ou en Anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) Original et six (06) Copies marqués comme telles devra parvenir à la Structure Interne de Gestion Administrative des Marches publics de la commune d'Esse au plus tard le **24 FEVRIER 2026 à 11 heures** locales et porter la mention :

AVIS DE COTATION N°001/DC/COM-ESSE/SG/SIGAMP/2026 DU 26 JANVIER 2026 (LANCEE EN PROCEDURE D'URGENCE) RELATIVE AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC LATRINE A SIX (06) COMPARTIMENTS DANS CHACUNE DES ECOLES PUBLIQUES DE NGINDA ET D'EWOT DANS LA COMMUNE D'ESSE, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE.

FINANCEMENT : MINEDUB, EXERCICE 2026

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

13- Recevabilité des offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou un organisme financier agréée par le Ministère en charge des

Finances et dont la liste est jointe dans la pièce N°12 du DAO valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives devront impérativement être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-Préfet...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de Avis d'Appel d'Offre. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédent la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature d'Avis d'Appel d'Offre. Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis d'Appel d'Offre sera déclaré irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier agréée par le Ministère en charge des Finances, ainsi que le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offre, entraînera le rejet de l'offre.

- 1) La déclaration d'intention de soumissionner datée, timbrée (Fiscal et Communal) et signée (suivant modèle joint) datant de moins de trois (03) mois précédent la date de remise des offres ;
- 2) Une attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Première Instance datant de moins de trois (03) mois précédent la date de remise des offres ;
- 3) Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire datant de moins de trois (03) mois, délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances du Cameroun ;
- 4) Une quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres d'un montant de **25 000 (Vingt cinq mille) francs CFA** non remboursable ;
- 5) La caution de soumission (suivant modèle joint pièce N°10) du montant correspondant est de **105 000 (Cent cinq mille) FCFA**, d'une durée de validité de cent vingt (120) jours, établie par une banque de premier ordre (article 90.4 CMP) ;
- 6) Un certificat de non exclusion des Marchés Publics délivré par l'ARMP et datant de moins de trois (03) mois ;
- 7) Une attestation délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (APS) certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite caisse ;
- 8) Une copie certifiée du registre de commerce en cours de validité ;
- 9) Le plan de localisation timbré (timbre fiscal) ;
- 10) Attestation d'immatriculation timbrée (timbre fiscal) ;
- 11) Le Certificat de Conformité Fiscale délivrée par l'Administration Fiscale ;
- 12) L'attestation de catégorisation ;
- 13) Attestation de visite de site signée par le Maître d'Ouvrage ou sur l'honneur par le candidat ;
- 14) Accord de groupement signé par un notaire. En cas de groupement, chaque membre du groupement doit présenter un dossier Administratif complet, les pièces N° 3-4-5 étant uniquement présentées par la mandataire du groupement.

14- Ouverture des plis

L'ouverture des offres se fera en un temps à la Commune d'Esse le **24 FEVRIER 2026 à 12 heures**, par la Commission Interne de Passation des Marchés de la commune d'Esse, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

15- Critères d'évaluation

15.1. Les critères éliminatoires.

Il s'agit notamment :

- Absence ou la non-conformité du cautionnement timbré de soumission à l'ouverture des plis ;
- Non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif

- jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission) ;
- Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- Non-respect de la note minimale de l'évaluation des critères essentiels supérieure ou égal à 70 % ;
- Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- Absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- Absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;
- Non acceptation des conditions du marché (absence du CCAP et CCTP paraphé sur toutes les pages, daté et signé à la dernière page).
- Absence de l'attestation de catégorisation ;

15.2. Critères essentiels

L'évaluation des Offres techniques sera faite suivant la notation binaire (Oui/Non) sur la base des points essentiels ci-dessous et conformément au RPAO :

- La présentation de l'offre, **01 critère** ;
- Le rapport de visite du site, **02 critères** ;
- Les références du soumissionnaire, **02 critères** ;
- La capacité financière, **01 critère** ;
- La qualification et l'expérience du personnel, **09 critères** ;
- Les moyens logistiques, **17 critères** ;
- La méthodologie, **05 critères**.

16- Durée et validité des offres.

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17- Attribution du marché.

L'Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offre et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante.

18- Renseignements complémentaires.

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune d'Esse à la SIGAMP.

NB : TOUT CAS DE TENTATIVE DE CORRUPTION AVEREE OU FAITS DE MAUVAISES PRATIQUES DEVRA ETRE SIGNALLEE PAR ECRIT ET MESSAGERIE TELEPHONIQUE AU MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE CHARGE DES MARCHES PUBLICS AVEC COPIES AU PRESIDENT DE LA COMMISSION NATIONALE ANTI-CORRUPTION (CONAC) AUX NUMEROS VERTS SUIVANTS : 673 20 57 25 / 699 37 07 48 OU CONTACTER LA CONAC AU NUMERO VERT : 1517.

ESSE, le 26 JANVIER 2026

Ampliations :

- PREFET/MAF;
- DD MINEPAT/MAF;
- DDMINEDUB/MAF;
- DDMAP/MAF;
- DDMINEE/MAF;
- ARMP ;
- Président CIPM/ESSE ;
- SIGAMP/ESSE ;
- Affichage / Chrono.

LE MAIRE

COTATION NOTICE N°001/CN/COM-ESSE/SG/ISAMPC/2025 OF THE 26 JANUARY 2026 (LAUNCHED IN THE EMERGENCY PROCEDURE) REGARDING THE CONSTRUCTION OF A SIX COMPARTMENT LATRINE BLOCK IN EACH OF THE PUBLIC SCHOOLS OG NGUINDA AND EWOT, LOCATED IN ESSE COUNCIL, MEFOU AND AFAMBA DIVISION, CENTER REGION.

FINANCEMENT : MINEDUB, EXERCICE 2026

1. SUBJECT OF THE INVITATION TO TENDER

In the context of the execution of the aforementioned projects, the Mayor of the Commune of Esse, the Contracting Authority, is launching, under an emergency procedure on behalf of the Commune of Esse, an **COTATION NOTICE FOR THE CONSTRUCTION OF A SIX COMPARTMENT LATRINE BLOCK IN EACH OF THE PUBLIC SCHOOLS OG NGUINDA AND EWOT, LOCATED IN ESSE COUNCIL, MEFOU AND AFAMBA DIVISION, CENTER REGION. THE CONSTRUCTION OF A SIX COMPARTMENT LATRINE BLOCK IN EACH OF THE PUBLIC SCHOOLS OG NGUINDA AND EWOT, LOCATED IN ESSE COUNCIL, MEFOU AND AFAMBA DIVISION, CENTER REGION.**

2. DESCRIPTION OF WORKS

The services include

- Preparatory work ;
- Pit and ventilation ;
- Elevation and plastering ;
- roof framing and roofing ;
- others.

Note: Information on the work to be carried out is detailed in the Unit Price Schedule, the Bill of Quantities and Cost Estimate, and the Special Technical Specifications.

3. PARTICIPATION AND ORIGIN

Participation in this Open National Invitation to Tender is open to all companies or groups of companies incorporated under Cameroonian law specializing in road maintenance, Categorized and not subject to a bidding suspension by the Ministry of Public Contracts.

4. FINANCING

The works covered by this Invitation to Tender are financed by the Public Investment Budget (PIB) of the **MINEDUB; Fiscal Year 2026.**

5. COMPLETION TIMEFRAME

The maximum completion timeframe stipulated by the Contracting Authority for these works is **three (3) months.**

6- LOTTING

The said construction works are the subject of a separate lot for **THE CONSTRUCTION OF A SIX COMPARTMENT LATRINE BLOCK IN EACH OF THE PUBLIC SCHOOLS OG NGUINDA AND EWOT, LOCATED IN ESSE COUNCIL, MEFOU AND AFAMBA DIVISION, CENTER REGION. THE CONSTRUCTION OF A SIX COMPARTMENT LATRINE BLOCK IN EACH OF THE PUBLIC SCHOOLS OG NGUINDA AND EWOT, LOCATED IN ESSE COUNCIL, MEFOU AND AFAMBA DIVISION, CENTER REGION**

7- ESTIMATED COST

The cost proposed by the contracting authority is **seven million (7 000 000) Francs CFA.**

8- CONSULTATION OF THE TENDER DOCUMENTS

The tender documents may be consulted during business hours at the Esse Municipality, at the Internal Public Procurement Administrative Management Unit, as soon as this Open National Tender Notice is published.

9- SUBMISSION METHOD

The submission method for this tender is offline.

10- ACQUISITION OF THE TENDER DOCUMENTS

The documents may be obtained from the Esse Municipality, from the Head of the Internal Public Procurement Administrative Management Unit, as soon as this notice is published, upon payment of a non-refundable fee of **twenty-five thousand (25,000) francs CFA**, payable to the Esse Municipal Revenue Office.

11- BID SECURITY (QUALIFYING BOND)

Each bidder must include with their administrative documents a bid security issued by a first-class bank or an insurance company approved by the Ministry of Finance (a list of which is included in document 12 of the bidding documents), a certified check or bank draft specifying **1, 5%** of the estimated contract cost, including all taxes, as follows: **105 000 (one hundred and five thousand) Francs FCA**

This guarantee will be issued in accordance with the provisions of Circular Letter No. 000019/LC/MINMAP of June 5, 2024.

The guarantee is subject to the stamping formality; failure to comply will result in rejection. The Deposit and Consignment Office will issue and transmit the deposit receipt to the financial institution upon receipt of the supporting documents.

The provisional guarantee will be automatically released no later than 15 days after the expiration of the offer validity period for unsuccessful bidders.

12- SUBMISSION OF BIDS

Each bid, written in French or English, must be submitted in seven (7) copies, including one (1) original and six (6) copies marked as such, to the Internal Administrative Management Structure for Public Procurement of the Municipality of Esse no later than **24 FEVRIER 2026 at 11:00 a.m. local time** and must bear the following inscription:

COTATION NOTICE N°001/CN/COM-ESSE/SG/ISAMPC/2026 OF THE 26 JANUARY 2026 (LAUNCHED IN THE EMERGENCY PROCEDURE) REGARDING THE CONSTRUCTION OF A SIX COMPARTMENT LATRINE BLOCK IN EACH OF THE PUBLIC SCHOOLS OG NGUINDA AND EWOT, LOCATED IN ESSE COUNCIL, MEFOU AND AFAMBA DIVISION, CENTER REGION.

Financing: MINEDUB

Financial Years 2026

To be "opened only during the counting session"

13- Admissibility of offers

Each bidder must attach to its administrative documents, a bid bond established by a first-rate bank or a financial institution approved by the Ministry in charge of Finance and whose list is attached in document No. 12 of the DAO valid for thirty (30) days beyond the validity date of the offers.

Under penalty of rejection, the other administrative documents must imperatively be produced in originals or in copies certified as true copies by the issuing department or an administrative authority (Prefect, Sub-Prefect, etc.), in accordance with the provisions of the Special Regulations of Call for Tenders. They must be dated less than three (03) months preceding the date of submission of the offers or have been established after the date of signature of the Call for Tenders. Any offer not in accordance with the requirements of this Call for Tenders will be declared inadmissible. In particular, the absence of a bid bond issued by a first-rate bank or a financial institution approved by the Ministry of Finance, as well as failure to comply with the models of the documents in the Call for Tender File, will result in the rejection of the offer.

1. The declaration of intention to bid dated, stamped (Fiscal and Municipal) and signed (according to the attached model) dated less than three (03) months preceding the date of submission of bids;
2. A certificate of non-bankruptcy established by the Court of First Instance dated less than three (03) months preceding the date of submission of bids;
3. A certificate of bank domiciliation of the bidder dated less than three (03) months, issued by a first-rate bank approved by the Ministry in charge of Finance of Cameroon;
4. A receipt for the purchase of the Tender File in the amount of **twenty-five thousand (25,000) CFA francs**, on-refundable;

5. The bid bonds (according to the attached model document No. 10) for the amounts corresponding to each is the **105 000 (one hundred and five thousand) Francs FCA**, with a validity period of one hundred and twenty (120) days, issued by a first-class bank (article 90.4 CMP) ;
6. A certificate of non-exclusion from Public Procurement issued by the ARMP and dated less than three (03) months;
7. A certificate issued by the National Social Security Fund (APS) certifying that the bidder has fulfilled its obligations towards said fund;
8. A certified copy of the current business registration certificate;
9. The stamped site plan (tax stamp);
10. The stamped registration certificate (tax stamp);
11. The Tax Compliance Certificate issued by the Tax Administration;
12. The categorization certificate;
13. A site visit certificate signed by the Project Owner or a sworn statement by the applicant;
14. A joint venture agreement signed by a notary. In the case of a joint venture, each member of the joint venture must submit a complete administrative file, with documents Nos. 3, 4, and 5 being submitted only by the joint venture's representative.

14- OPENING OF BIDS

The opening of bids will take place in one stage at the Municipality of Esse on **24 FEVRIER 2026 at 12 p.m.**, by the Internal Procurement Commission of the Municipality of Esse, in the presence of the bidders or their duly authorized representatives who have perfect knowledge of the bid for which they are responsible.

15- EVALUATION CRITERIA

15.1. Elimination Criteria

These include:

- Absence or non-compliance of the stamped bid security at the time of bid opening;
- Failure to submit, within 48 hours of bid opening, any document from the administrative file deemed non-compliant or missing at the time of bid opening (except for the bid security);
- False statements, fraudulent maneuvers, or falsified documents;
- Failure to meet the minimum score for the evaluation of essential criteria greater than or equal to 70%;
- Absence of a sworn statement attesting to the absence of abandoned construction sites during the last three years;
- Absence of a quantified unit price in the Financial Offer;
- Absence of a component of the financial offer (the tender documents, unit prices, bill of quantities);
- Absence of a dated and signed integrity charter;
- Absence of a dated and signed declaration of commitment to respect environmental and social clauses;
- Non-Acceptance of market conditions (absence CCAP and CCTP initialed on all pages, dates and signed on the last page).
- Absence of the categorization certificate.

15.2. Essential Criteria

The evaluation of technical bids will be based on a binary (Yes/No) scoring system, using the essential points listed below and in accordance with the RPAO (Reference Document for Bids):

- Presentation of the bid, 1 criterion;
- Site visit report, 2 criteria;
- Bidder's references, 2 criteria;
- Financial capacity, 1 criterion;
- Staff qualifications and experience, 9 criteria;
- Logistical resources, 17 criteria;
- Methodology, 5 criteria.

16. DURATION AND VALIDITY OF OFFERS

Bidders remain bound by their offers for ninety (90) days from the deadline set for the submission of offers.

17. AWARD OF THE CONTRACT.

The Contracting Authority will award the contract to the tenderer whose offer has been recognized as substantially compliant with the Tender Documents and who has the technical and financial capacities required to perform the Contract satisfactorily and whose offer has been evaluated as the lowest bidder.

18. ADDITIONAL INFORMATION.

Additional information may be obtained during business hours at the Municipality of Esse at ISAMPC.

NB: IN CASE OF A PROVEN ATTEMPT AT CORRUPTION OR MALPRACTICES, THIS MUST BE REPORTED IN WRITING AND BY TELEPHONE TO THE MINISTER DELEGATED TO THE PRESIDENCY OF THE REPUBLIC IN CHARGE OF PUBLIC PROCUREMENT WITH COPIES TO THE PRESIDENT OF THE NATIONAL ANTI-CORRUPTION COMMISSION (CONAC) AT THE FOLLOWING FREEPHONE NUMBERS: 673 20 57 25/699 37 07 48 OR CONTACT CONAC AT THE FREEPHONE NUMBER: 1517.

ESSE, on 26 JANUARY 2026

THE MAYOR OF ESSE

(Contracting Authority)

Ampliations :

- PREFET/MAF;
- DDMINEPAT/MAF;
- DDMINEDUB/MAF;
- DDMAP/MAF;
- DDMINEE/MAF;
- ARMP ;
- Président CIPM/ESSE ;
- SIGAMP/ESSE ;
- Affichage / Chrono.



PIECES II
REGLEMENT DE LA DEMANDE DE COTATION

ARTICLE 1^{ER} - CONTENU DU DOSSIER DE COTATION

- 1.1 Le Dossier de Cotation décrit les prestations faisant l'objet d'une certaine catégorie de lettre commande, fixe les procédures de la cotation et stipule les conditions d'évaluation de cette lettre commande.
- 1.2 Le Dossier de Cotation comprend les documents ci-après :
 - (a) AVIS DE DEMANDE DE COTATION;
 - (b) REGLEMENT DE LA DEMANDE DE COTATION;
 - (c) SPECIFICATIONS TECHNIQUES;
 - (d) MODEL DE LETTRE COMMANDE;
 - (e) CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES;
 - (f) CADRE DU DEVIS ESTIMATIF, ET QUANTITATIF ;
 - (g) MODELES DE PIECES ;
 - (h)CHARTE D'INTEGRITE ;
 - (i) DECLARATION D'ENGAGEMENT AU RESPECT DES CLAUSES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES
 - (J) LISTE DES BANQUES ET ORGANISMES HABILLETES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS ;
 - (k) GRILLE D'EVALUATION ;
 - (l) PLANS ;
- 1.3 Le Co-contractant devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le dossier de cotation et s'y conformer scrupuleusement.

2.2 - PREPARATION DES OFFRES

ARTICLE 2 - LANGUE DE L'OFFRE

L'offre ainsi que toutes les correspondances constituant l'offre seront rédigées en français ou en anglais.

ARTICLE 3 - DOCUMENTS CONSTITUTIFS ET PRESENTATION DE L'OFFRE

L'offre devra être remise **en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies**. Elle comprendra les documents suivants dûment remplis présentés en un document unique, comportant trois (03) parties :

1.1 - Documents administratifs (Partie 1) :

- 1) La déclaration d'intention de soumissionner datée, timbrée (Fiscal et Communal) et signée (suivant modèle joint) datant de moins de trois (03) mois précédent la date de remise des offres ;
- 2) Une attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Première Instance datant de moins de trois (03) mois précédent la date de remise des offres ;
- 3) Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire datant de moins de trois (03) mois, délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances du Cameroun ;
- 4) Une quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres d'un montant de **25 000 (Vingt Cinq mille) francs CFA** non remboursable ;
- 5) La caution de soumission (suivant modèle joint pièce N°10) du montant correspondant est de **105 000 (Cent cinq mille) FCFA** d'une durée de validité de cent vingt (120) jours, établie par une banque de premier ordre (article 90.4 CMP) ;

- 6) Un certificat de non exclusion des Marchés Publics délivré par l'ARMP et datant de moins de trois (03) mois ;
- 7) Une attestation délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (APS) certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite caisse ;
- 8) Une copie certifiée du registre de commerce en cours de validité ;
- 9) Le plan de localisation timbré (timbre fiscal) ;
- 10) Attestation d'immatriculation timbrée (timbre fiscal) ;
- 11) Attestation de visite de site signée par le Maître d'Ouvrage ou sur l'honneur par le candidat ;
- 12) Accord de groupement signé par un notaire. En cas de groupement, chaque membre du groupement doit présenter un dossier Administratif complet, les pièces N° 3-4-5 étant uniquement présentées par la mandataire du groupement.

3.2 Documents Techniques (Partie 2)

Ils devront être conformes aux aspects ci-après :

Les critères essentiels relatifs à la Comparaison des offres portent sur :

N°	Critères	Conformité	
1	Attestation de visite des lieux signée sur l'honneur par le soumissionnaire	Oui	Non
2	Présentation de l'offre en un document relié et les rubriques et sous-rubriques séparés par les intercalaires de couleur autre que le blanc	Oui	Non
3	Références de l'entreprise : 3.1 - Référence de l'entreprise : Présence de trois (03) contrats et procès-verbaux (P V) de réception des prestations de l'Entreprise au cours des trois (03) dernières années dans le domaine de construction ou de réhabilitation. Joindre 1 ^{ère} , 2 ^{ème} , dernière page du contrat et PV correspondant.	Oui	Non
4	Disponibilité matériel et équipements essentiels 4.1 – petit matériel menuiserie et maçonnerie 4.3 – électricité	Oui	Non
5	Nombre et qualification du personnel de chantier 5 .1 - Chef de Chantier : TGC (au moins 3 ans d'expérience) 5.2.1 - Copie du diplôme légalisée/moins de 3 mois 5.2.2 - CV daté et signé de l'intéressé 5.2.3 - Déclaration d'exclusivité et de disponibilité remplie, signée et datée 5.2.4- CNI légalisée	Oui	Non
6	5.2- Ouvriers 5.2.1- CNI légalisée 5.2.2- Déclaration d'exclusivité et de disponibilité remplie, signée et datée Solvabilité Financière 6.1 - Capacité Financière au moins égale égal a 50% du montant prévisionnel, établie par une banque de 1 ^{er} ordre agréé par le MINFI	Oui	Non

N.B :

- a) La référence n'est prise en compte que si elle est Jointe de la 1^{ère}, 2^{ème}, dernière page du contrat et PV correspondant.
- b) Seules les offres dont les dossiers administratifs sont conformes, subiront l'analyse de la partie technique puis financière.

3.3 - Documents Financiers (Partie 3) :

- (a) la soumission, datée, timbrée et signée (fiscal et communal) ;
- (b) Le Bordereau des Prix Unitaires ;
- (c) Le devis estimatif et quantitatif dûment rempli, daté et signé.

L'offre devra être présentée en un seul document relié. Les différentes parties doivent être annoncées. Les pièces de ces différentes parties doivent être séparées par des intercalaires de couleur.

Toute offre non conforme sera purement et simplement rejetée, sans que cela ne donne droit à réclamation de la part du soumissionnaire.

Les pièces suivantes doivent par ailleurs être produites en original et datées suivant la règlementation en vigueur : Attestation de domiciliation bancaire, Attestation de soumission délivrée par la CNPS, Attestation de non redévance, Attestation de non faillite, Attestation de non exclusion des marchés publics et la quittance d'achat du Dossier de Cotation.

ARTICLE 4 - OFFRE

- 4.1 Le Co-contractant précisera dans la soumission le lieu d'exécution et la nature des prix :
 - a. hors taxe sur la valeur ajoutée (HTVA)
et
 - b. toutes taxes et tous droits de douanes compris (TTC).
- 4.2 Le Co-contractant complétera le Bordereau Descriptif et Quantitatif fourni dans le dossier de cotation, en indiquant les caractéristiques des travaux dans la ligne qui lui est réservée, les prix unitaires, le prix total pour chaque article et les délais d'exécution objet de la lettre commande.
- 4.3 Le Co-contractant remplira, paraphera chacune des pages et signera le projet de lettre commande à la dernière page.

ARTICLE 5 - MONNAIE DE L'OFFRE

Les prix seront libellés en FRANCS CFA.

ARTICLE 6 - DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES

Les offres seront valables pour une période de **90 (quatre-vingt-dix) jours**, à compter de la date de leur ouverture.

2.3 - DEPOT DES OFFRES

ARTICLE 7 - CACHETAGE ET MARQUAGE DES OFFRES

Les Co-contractants placeront l'original et les copies de leur offre dans une enveloppe cachetée :

- (a) Adressée à L'Autorité Contractante à l'adresse indiquée dans la lettre d'invitation à soumissionner et
- (b) Portant le nom du projet, le titre et le numéro de la cotation tels qu'indiqués dans la lettre d'invitation à soumissionner.

ARTICLE 8 - DATE ET HEURE LIMITES DE DÉPÔT DES OFFRES

Les offres doivent être reçues, au plus tard le **24 FEVRIER 2026 à 11 h 00** à la SIGAMP de la Commune d'ESSE.

2.4 - OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES

ARTICLE 9 - OUVERTURE DES PLIS PAR LA COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHÉS

9.1 La Commission Interne de Passation des Marchés ouvrira les plis en présence du soumissionnaire ou son représentant dûment mandaté, présent à l'ouverture des offres qui aura lieu **le 24 FEVRIER 2026 dès 12 h 00** dans la salle des actes de l'Hôtel de ville d'Esse.

Elle adressera une copie de chaque offre simultanément au représentant de l'ARMP et à l'Autorité Contractante.

9.2 La Commission Interne de Passation des Marchés sus citée établira un tableau de notation des offres et un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

ARTICLE 10 - VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ ET NOTATION DES OFFRES

La Commission Interne de Passation des Marchés procédera à la vérification de la conformité et à la notation des offres en procédant dans l'ordre suivant :

- L'examen de la conformité des offres par rapport à chacune des trois parties (documents administratifs, techniques et financiers), ensuite s'attardera sur les délais et les spécifications techniques ;
- La vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- L'élaboration d'un tableau récapitulatif des offres.

ARTICLE 11 - ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE

La Commission Interne de Passation des Marchés proposera l'attribution de la lettre commande au co-contractant, dont elle aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Cotation, et qu'elle est l'offre la moins-disante. La Commission transmettra cette proposition à l'Autorité Contractante.

ARTICLE 12 - COMMUNIQUE DE L'ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE

Le Maître d'Ouvrage (Autorité Contractante) décidera de l'attribution et publiera le résultat de la Lettre Commande dans le Journal des Marchés, par voie de presse et/ou par voie d'affichage en communiquant :

- a) le nom de l'attributaire,
- b) le montant validé,
- c) l'objet de la cotation,
- d) le délai d'exécution.

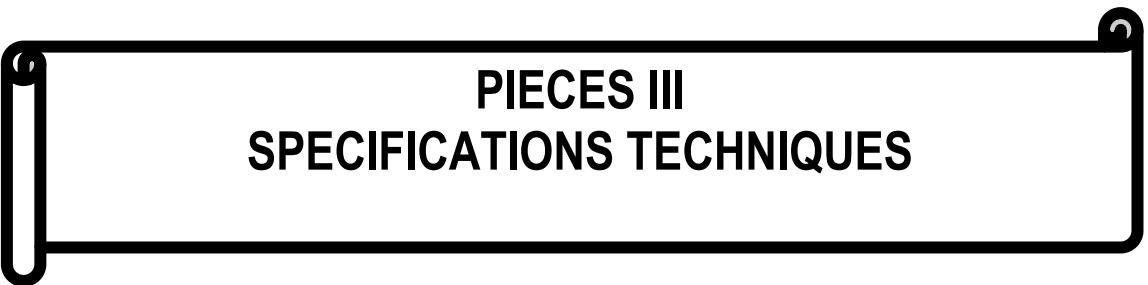
ARTICLE 13 - SIGNATURE DE LA LETTRE - COMMANDE

Dans les quinze (15) jours suivant l'attribution, la lettre commande sera signée par L'Autorité Contractante et sera notifiée à l'attributaire par le chef de service du Marché, ensuite l'adjudicataire qui se chargera d'enregistrer la Lettre Commande selon la procédure en vigueur.

ARTICLE 14 - CORRUPTION ET MANŒUVRES FRAUDULEUSES

Le Président, les Membres de la commission et les Co-contractants doivent observer en tout temps, les règles d'éthique professionnelle les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessus sont définies de la façon suivante :

- (a) est coupable de “corruption” quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d’influencer l’action d’un agent public au cours de l’attribution ou de l’exécution d’une lettre commande.
- (b) est coupable de “corruption” quiconque fournit, sollicite ou accepte plusieurs cotations émises par le même Fournisseur sous des noms des sociétés différentes et/ou sur des numéros d’enregistrement différents
- (c) se livre à des “manœuvres frauduleuses” quiconque déforme ou dénature les faits afin d’influencer l’attribution ou l’exécution d’une lettre commande de manière préjudiciable à l’Autorité Contractante.
“Manœuvres frauduleuses” comprennent notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l’offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d’une concurrence libre et ouverte, et à priver ainsi l’Autorité Contractante des avantages de cette dernière.



PIECES III

SPECIFICATIONS TECHNIQUES

I. PRESENTATION GENERALE

INTRODUCTION

Les sites de construction des latrines sont situés dans les villages Ngat II (hameau Nguinda) et Ewot. Les sites sont actuellement occupés en partie par les différentes écoles et appartiennent aux domaines réservés aux écoles.

Les blocs à construire sont constitués de six compartiments dont la surface totale extérieure est de 11.00 m². Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières a pour objectif de présenter les prescriptions à observer par le prestataire pour la réalisation de la maison.

L'ensemble des travaux sont regroupé comme suit :

- Travaux préparatoires ;
- Fosse et ventilation ;
- Elévation et enduit ;
- Charpente-couverture ;
- Autres.

Dans la description qui va suivre, nous nous sommes efforcés de donner aux soumissionnaires des renseignements concernant la nature des travaux à effectuer, leurs nombres, leurs dimensions et leurs emplacements.

Il convient toutefois de signaler que cette description n'a pas de caractère limitatif.

1.1 Consistance des travaux

Tous les travaux de préparation de terrain notamment de défrichage, de nettoyage, d'aménagement, de nivellement du sol, de remblaiement, de déblayage etc.

1.2 Travaux à effectuer

Les travaux de terrassement généraux, y compris l'évacuation des déblais, la mise à niveau de la plateforme d'assise de l'ouvrage, des travaux de remblaiement.

Les fouilles seront exécutées en tout terrain, y compris toute manutention manuelle ou mécanique.

1.3 Nature, provenance et qualité des matériaux

Les remblais seront exécutés par couches successives de matériaux appropriés, arrosés et compactés ; dépourvus de gravillons et de débris de toute nature pouvant nuire à la liaison des couches.

1.4 Exécution des ouvrages

Les travaux comprennent notamment :

- ✓ Fouilles pour créations et évacuation de la terre y compris le débroussaillement et le décapage de tout terrain,
La mise à niveau de la plateforme d'assise de l'ouvrage, des travaux de remblaiements ;
- ✓ Les fouilles seront exécutées en tout terrain par descente y compris toute manutention manuelle ou mécanique (si nécessaire);
Les remblais seront exécutés par couches successives de matériaux appropriés, arrosés et compactés ; dépourvus de gravillons et de débris de toute nature pouvant nuire à la liaison des couches
Les déblais à réaliser seront ceux indiqués sur les plans et les coupes. Leur exécution tiendra compte du niveau de la plateforme de l'ouvrage à réaliser ;
Les déblais non utilisés seront immédiatement évacués à la décharge publique. Tous les terrassements pour semelles isolées seront exécutés jusqu'au bon sol.

2.1 Consistance des travaux

Tous les travaux de fondation et de mise en œuvre des semelles, poteaux, chainage bas au droit de tous les murs et poteaux, mur de soubassement, planchés et élévations.

2.2 Travaux à effectuer

Exécution des fouilles, exécution des semelles, exécution des poteaux de structure, exécution des murs de soubassement, remblaiement des fouilles, remblaiement du support du dallage du sol, exécution du béton de propreté, exécution du dallage du sol, exécution de la maçonnerie et de l'enduit, exécution des éléments de structure suivant les plans établis.

2.3 Nature, qualité et provenance des matériaux

Les matériaux utilisés seront conformes aux normes en vigueur, mis en œuvre selon les prescriptions techniques et selon les règles de l'art et de bonne exécution.

Les liants hydrauliques en présence d'eau agressive détectée par les analyses, sera employé du ciment spécial de qualité adaptée à la nature de cette eau. L'entrepreneur est responsable des conséquences de la qualité de ciment employé. Il prendra toutes les dispositions pour que le ciment stocké soit dans les locaux secs et abrités, sans être

Les granulats seront conformes aux prescriptions du L.E.C 2.30, D.T.U 20 et aux conditions des normes NFP 18501 et P18-304 ;

- Ils devront être purs,
- Non altérables à l'air, à l'eau ou aux liants ;
- Non souillés par des produits chimiques, des graisses, etc.
- Suffisamment rugueux pour permettre une bonne adhérence.

Les aciers seront conformes aux caractéristiques du CCBA E 8 et auront une limite élastique garantie. Ils seront propres et gardé à l'abri pour empêcher les rouilles.

Les eaux de gâchage seront propres, sans sel agressif ou nuisible aux liants

Les blocs pour la maçonnerie seront en parpaings de ciment, cloison et (es éléments de façade. Les façades destinées à être enduites seront rugueuses et devront présenter une bonne adhérence.

2.4 Implantation du bâtiment et des fouilles

Il s'agit de tracer les fouilles en rigole suivant les indications du plan de fondation. L'implantation sera faite au moyen des chaises piquetées hors de l'emprise de l'ouvrage, cette dernière portera des encoches et marques nécessaires à la matérialisation du contour de la construction.

Le respect des niveaux portés sur le plan d'exécution de l'ouvrage sera de rigueur.

L'exécution des fouilles se fera à la main, en respectant les pentes de talus de façon à éviter les glissements de terres. Le dressage des fonds de fouilles, l'enlèvement des terres, la mise en dépôt hors de l'emprise du bâtiment pour une utilisation ultérieure. Pour l'exécution des semelles sous murs et sous poteaux isolés, les fouilles seront creusées jusqu'au bon sol. La largeur des fouilles en rigole sera de 40cm ; la profondeur des fouilles pour les semelles sous mur sera de 1.00 m, avec une section telle que définie sur les plans.

2.4.1 La fondation

La fondation de l'ouvrage sera réalisée en semelle isolée en BA dosé à 300kg/m³ au droit des poteaux ; par pose d'assises de parpaings de 20*20*40 bourrés au béton dosé à 200kg/m³, et terminée avec un chainage BA dosé à 350kg/m³. La fondation sera exécutée selon les règles de l'art sur une couche de béton de propreté dosé à 150kg/m³, de 5cm d'épaisseur exécutée immédiatement après l'exécution des fouilles.

2.4.2 Dallage et chape

Le dallage sera en béton ordinaire dosé à 300kh/m³ d'une épaisseur comprise entre 8 et 10cm, réalisé sur le terre-plein compacté.

Le périmètre du bâtiment sera bétonné, sur une largeur de 30 cm environs

La chape au mortier de ciment de 3 cm d'épaisseur au minimum sera dosée à 400kg/m³

2.4.3 Maçonnerie, Enduits, Poteaux, Linteaux et Chainage

Les murs seront en parpaings de ciment ; ils serviront de remplissage ou de support à l'ouvrage.

Les dimensions seront les suivantes :

- Les murs de fondation seront en agglomérés bourrés de 20*20*40 cm jusqu'à la cote 70 cm au minimum par rapport au niveau du dallage à prévoir.

- Les murs en élévation pour l'extérieur ou les murs support à l'intérieur, et les cloisons seront en parpaings de ciment 12*20*40 ;
 Les enduits sur les murs et sur les ouvrages en béton armé seront en mortier de ciment dosé à 400kg/m³ avec une épaisseur de 1.5 cm minimum.
 Les poteaux, linteaux et chainage seront en béton armé dosé à 350 kg/m³, avec les parements **SOIGNES.**

CHARPENTE ET OUVERTURE

3.1 Consistance des travaux

Tous les travaux d'exécution de la charpente, la couverture en tôles bac prélaqué 4/10^{eme}, ou tôles ondulées.

3.2 Travaux à effectuer

La mise en œuvre de ces ouvrages comprend l'usinage, l'assemblage en atelier et l'application d'une couche primaire de protection sur les éléments non enrobés dans la maçonnerie ou non revêtus d'une couche de protection spéciale tel que le carbonyle ou xylamon.

3.3 Nature, qualité et provenance des matériaux

3.3.1 Travaux de charpente — bois

La charpente sera exécutée en bois dur uniquement de production locale (atui, sapeli, bubinga). Les fermes seront confectionnées en éléments de bois de section 8*8 cm parfaitement dressé et traité par trempage avant la pause espacé l'une de l'autre de 2.50m. Les pannes seront en bois dur de section 4*8 cm² espacé l'une de l'autre de 0.90 cm et disposées suivant le plan de toiture. Le bois sera imprégné à l'aide d'un produit présentant toute garantie de longue durée d'efficacité tel que le carbonyle ou le xylamon. L'application du produit se fera sur toute face du bois avant assemblage et retouches.

3.3.2 Couverture

Toute la couverture devra être réalisée en tôle bac prélaqué 4/10^{eme} ou tôles ondulées. L'existence des faitières sera prise en compte dans la construction. Les couvertures seront posées sur les pannes des charpentes avec des clous ou crochets et boulons en alliage léger de longueur et de forme en fonction des caractéristiques des pannes. Les faitières seront en aluminium plié, ou cranté, y compris toute sujetions pour découpage, façonnage et fixation.

3.4 Exécution des ouvrages

Les pannes et les fermes de section appropriées seront solidement fixées au chaînage haut périphérique par les fers laissés en attente ou par les fers plats ou tiges boulonnées. Un dispositif pourra être par exemple les aciers d'attente dans le chainage repliés et cloués sur les pannes, les pattes de scellement en attente dans le chainage et vissés sur la panne.

MENUISERIE

4.1 Menuiserie bois

4.1.1 Consistance des travaux

Menuiserie bois : toutes les portes en bois massif seront en bubinga, l'iroko bibinga

4.1.2 Travaux à effectuer

Les travaux dévolus à cette partie du présent lot comprennent :

- La fabrication et la pose de six portes en bois massif

4.1.3 Nature, qualité et provenance des matériaux

La menuiserie bois doit être de bonne qualité, faite avec des essences locales telles que le Movingui, le Doussié, le Bubinga, le Moabi, traité avec des insecticides, des fongicides et des produits tels que le xylamon.

4.1.4 Exécution des ouvrages

Leurs exécutions se feront suivant les règles de l'art et tes normes en vigueur au Cameroun pour chaque type de menuiserie. Les battants de porte : les portes seront en bois massif, la serrurerie et la quincaillerie de première qualité (type Vachette).

PEINTURE

5.1 Consistance des travaux

Les travaux de peinture concernent la fourniture et l'application de la peinture sur l'ensemble de l'ouvrage conformément aux prescriptions qui suivent.

5.2 Travaux à effectuer

- Peinture sur murs intérieurs et plafond ;
- Peinture sur les murs extérieurs,
- Peinture sur les portes en bois massif.

5.3 Nature, qualité et provenance des matériaux

Les prescriptions techniques de qualité de matériaux et de mise en œuvre définies dans le cahier de charges « PEINTURE VITRERIE » D. T.U n° 59 éditions 1952 établis par le C.S.T.B devront être respectées.

Les produits courants seront en principe soumis à un contrôle ; ils devront être conformes aux prescriptions Françaises

5.3 Exécution des ouvrages

5.4.1 Précautions à prendre

D'une façon générale, des précautions seront prises pour assurer la protection des surfaces qui pourraient être tachetées, attaquées, etc.

Les peintures ainsi que les produits de bouchage et les enduits devront être choisis en fonction de l'exposition des surfaces.

Les peintures pour les façades devront résister aux intempéries ; les peintures et vernis devront avant et en cours d'emploi, être maintenus en état de parfaite homogénéité par brossage essentiellement ou par tamisage.

5.5 Description des ouvrages

5.5.1 Peinture sur les murs

La peinture verticale ou de type qualité intérieure semblable comprenant le brossage, l'égrenage, le rebouchage éventuel à l'enduit de ciment, le ponçage, d'une couche d'impression et deux couches de finition y compris toutes sujétions verticales sur murs intérieurs.

5.5.2 Peinture sur les portes en bois massif.

La peinture pour les portes en bois massif, deux couches de peinture à l'huile dont la dernière en glycéroptalique, y compris toutes sujétions.

5.5.3 Peinture verticale

La peinture verticale ou de type qualité extérieure similaire comprenant le brossage, l'égrenage, le rebouchage éventuel à l'enduit de ciment, le ponçage, d'une couche d'impression et de deux couches de finition y compris toutes sujétions verticales sur murs extérieurs.

FOSSE VENTILEE

7.1 Consistance des travaux

Tous les travaux liés à la construction des latrines à fosse simple ventilée, d'une profondeur de 6.00 m

7.2 Travaux à effectuer

Construire des latrines avec une dalle en béton armé au-dessus du puisard, des murs en maçonnerie, une charpente et toiture au-dessus des murs

7.3 Exécution des ouvrages

La fosse de diamètre correspondant au nombre d'usagers permanents, tiendra compte des réalités de porosité du sol. Il sera monté en maçonneries de pierres ou de parpaings pleins, posé à sec, avec une dalle de couverture en béton armé. La ventilation sera assurée par un tuyau PVC.



PIECE IV
MODEL DE LETTRE COMMANDE

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX-TRAVAIL- PATRIE

MINISTÈRE DE LA DÉCENTRALISATION
ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

RÉGION DU CENTRE

DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA

COMMUNE D'ESSE



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE –WORK – FATHERLAND

MINISTRY OF DECENTRALIZATION
AND LOCAL DEVELOPMENT

CENTER REGION

MEFOU ET AFAMBA DIVISION

ESSE COUNCIL

LETTRE COMMANDE N°..... /LC/COM-ESSE/SG/SIGAMP/2026 du passé Après AVIS DE COTATION N°001/DC/COM-ESSE/SG/SIGAMP/2026 DU(LANCEE EN PROCEDURE D'URGENCE) RELATIVE AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC LATRINE A SIX (06) COMPARTIMENTS DANS CHACUNE DES ECOLES PUBLIQUES DE NGINDA ET D'EWOT DANS LA COMMUNE D'ESSE, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE.

MAITRE D'OUVRAGE : LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ESSE

OBJET DE LA LETTRE COMMANDE : TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC LATRINE A SIX (06) COMPARTIMENTS DANS CHACUNE DES ECOLES PUBLIQUES DE NGINDA ET D'EWOT DANS LA COMMUNE D'ESSE, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE.

TITULAIRE DE LA LETTRE COMMANDE : (*indiquer le titulaire et son adresse à compléter*)

B.P : _____ à _____ Tél _____ Fax : _____

N° RC : _____ A à _____

N° Contribuable : _____

Compte bancaire n° _____

LIEU D'EXECUTION DES TRAVAUX :

MONTANT EN FCFA :

TTC	
HTVA	
T.V.A	
AIR	
Net à mandater	

DELAI D'EXECUTION : Quatre-vingt-dix (90) jours.

FINANCEMENT:

IMPUTATION:

SOUSCRITE, LE _____

SIGNEE, LE _____

NOTIFIEE, LE _____

ENREGISTREE, LE _____

ENTRE

L'Etat du Cameroun représenté par le Maire de la Commune d'Esse, ci-après dénommé « **Maître d'Ouvrage** »

D'une part,

Et l'Entreprise_____

B.P : _____ à _____ Tél _____ Fax : _____

N° RC : _____ A à _____

N° Contribuable : _____

Compte bancaire n° _____

Représentée par son Directeur Général Monsieur / Madame _____ dénommé ci-après « **Le Cocontractant** »

D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

SOMMAIRE

CHAPITRE I : GENERALITES

Article 1 : OBJET DE LA LETTRE COMMANDE

Article 2 : PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHE

Article 3 : PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE COMMANDE

Article 4 : TEXTES GENERAUX

Article 5 : ATTRIBUTIONS DU CHEF SERVICE DU MARCHE ET DE L'INGENIEUR

Article 6 : DELAI D'EXECUTION

Article 7 : DOMICILE DU SOUMISSIONNAIRE

CHAPITRE II : EXECUTION DU DE LA LETTRE COMMANDE

Article 8 : ROLE ET RESPONSABILITE DU SOUMISSIONNAIRE

Article 9 : CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Article 10 : NOTIFICATION

Article 11 : DESCRIPTION DES FOURNITURES

Article 12 : INFORMATIONS ET DOCUMENTS A FOURNIR

Article 13 : RECEPTION DES FOURNITURES

Article 14 : GARANTIES

Article 15 : ASSURANCE ET TRANSPORT

CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES

Article 16 : GENERALITES – PRIX

Article 17 : MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE

Article 18 : AVANCE DE DEMARRAGE

Article 18 : MODALITE DE PAIEMENT

Article 19 : NANTISSEMENT

Article 20 : REGIME FISCAL

Article 21 : TIMBRE ET ENREGISTREMENT

CHAPITRE IV : DISPOSITION DIVERSES

Article 22 : LITIGES

Article 23 : RESILIATION DU MARCHE

Article 24 : EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE COMMANDE

Article 25 : VALIDITE DE LA LETTRE COMMANDE

CHAPITRE I : GENERALITES

Article 1 : OBJET DE LA LETTRE COMMANDE

La présente Lettre Commande a pour objet les travaux

..... dans la commune d'esse, département de la Mefou et Afamba, région du centre., suivant les caractéristiques définies dans le descriptif technique des travaux et les quantités définies dans le Bordereau des prix et des quantités présentées par le bénéficiaire.

Article 2 : PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHE

La présente Lettre Commande est passée suivant la procédure de Demande de Cotation.

Article 3 : PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE COMMANDE

Les pièces contractuelles constitutives de la présents Lettre Commande sont les suivantes par ordre de priorité :

1. Le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières (**CCAP**) ;
2. La soumission du prestataire et ses propositions ;
3. Les dispositions non contraires aux Cahiers de Spécifications Techniques et des Clauses Administratives Particulières ci – dessus citées ;
4. Le bordereau descriptif et quantitatif;
5. Le détail estimatif ;

Article 4 : TEXTES GENERAUX

En ce qui n'est pas contraire aux dispositions du présent contrat, le Cocontractant reste soumis aux textes généraux ci-après :

1. **La loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant code General des Collectivités Territoriales Décentralisées**
2. **La Loi n°2025/012 du 17 décembre 2025 portant loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2026 ;**
3. **La loi n°2018/012 du 11 Juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres Entités Publiques ;**
4. **La loi n°2018/011 du 11 Juillet 2018 Portant Code de bonne transparence et de bonne conduite dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ;**
5. **la loi n° 2007/006 du 26 décembre 2007 sur le régime financier de l'Etat**
6. **la loi cadre n°096/12 du 05 août 1996 sur la gestion de l'environnement ;**
7. **la loi n° 92/007 du 14 août 1992 portant Code du travail ;**

Les textes régissant les corps de métier ;

8. **Le Décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (et ses différents textes d'application) modifié et complété par le Décret N°2012/076 du 08 mars 2012;**
9. **Le Décret N°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics;**
10. **Le Décret N°2012/075 du 08mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics dans ses dispositions non contraires au Code des Marchés Publics en vigueur;**
11. **Le Décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics;**

12. L'Arrêté conjoint n°0162/MINFOP/MINTP/MINMAP du 15 Décembre 2020 fixant les modalités d'utilisation du bois d'origine légale dans la Commande Publique.
13. L'Arrêté n°401/MINMAP/CAB du 21 octobre 2019 fixant les seuils de recours à la maîtrise d'œuvre privée et les modalités d'exercice de la maîtrise d'œuvre publique.
14. L'Arrêté N°033/CAB/PM du 13 Février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics dans ses dispositions non contraires au Code des Marchés Publics en vigueur ;
15. L'Arrêté N°093/CAB.PM du 05 Novembre 2002 fixant les montants de la caution de soumission et de frais d'achat des Dossiers d'Appels d'Offres dans ses dispositions non contraires au Code des Marchés Publics en vigueur ;
16. L'Arrêté N°00002/MINEPDED du 08 Février 2016 définissant le canevas type des termes de référence (TDR) et le contenu de la Notice d'Impact Environnemental ;
17. La Circulaire N°002/CAB/PM du 31 Janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des Marchés Publics dans ses dispositions non contraires au Code des Marchés Publics en vigueur;
18. La Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 Avril 2022, relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
19. La Circulaire N°0001877/C/MINFI 31/12/2025 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2026 ;
20. Annexe 2 de la Circulaire N°0001877/C/MINFI 31/12/2025 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2026 ;
21. La Circulaire N°015/LC/MINMAP/CAB du 12 Octobre 2016, portant encadrement de l'exigence d'attestation de visite de sites dans la passation de certains marchés publics dans ses dispositions non contraires au code des Marchés Publics en vigueur ;
22. La Lettre N°008185/L/PR/MINMAP/CAB- du 16 novembre 2016, objet vulgarisation des numéros de téléphone de la Cellule de Lutte Contre la Corruption au MINMAP ;
23. La Lettre N°0001879/LC/MINFI du 31 Décembre 2025, relative à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution des Budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'exercice 2026 ;
24. Les DTU pour les travaux de bâtiments ;
25. Les normes techniques en vigueur au Cameroun ;
26. D'autres textes spécifiques au domaine concerné par la Lettre Commande.

Article 5 : DEFINITIONS ET ATTRIBUTIONS

Pour l'application des dispositions de la présente Lettre Commande et des textes généraux auxquels il se réfère, il est précisé que :

- L'Autorité Contractante (AC) est : le Maire de la Commune d'Esse. Il passe la Lettre Commande, veille à la conservation des originaux des documents y relatifs et procède à la transmission des copies au Ministre en charge des Marchés Publics et à l'organisme chargé de la régulation ;
- L'autorité chargée des marchés publics est : Le Délégué Départemental des Marchés Publics. Il organise et veille au bon fonctionnement du système des marchés publics. Le MINMAP exerce le contrôle externe ;
- Le Maître d'Ouvrage est : le Maire de la Commune d'Esse, il représente l'administration bénéficiaire des travaux;
- Le Chef service du marché est: le Chef Service Technique, de l'Aménagement et du Développement Urbain de la Commune d'ESSE , accrédité par le Maître d'Ouvrage pour une assistance générale à caractère administratif, financier et technique aux stades de la définition, de l'élaboration et de la réception des prestations, objet de la Lettre Commande ;
- L'Ingénieur du marché est : le Délégué Départementale du MINEE-MAF ;

- **Le Cocontractant de l'Administration ou Titulaire de la lettre commande** est toute personne physique ou morale partie au contrat chargée de l'exécution des prestations prévues dans la Lettre Commande est :.....

Article 6 : DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution est fixé à **Quatre-vingt-dix (90)** jours par Lot à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de démarrage des prestations.

Article 7 : DOMICILE DU PRESTATAIRE

Le Prestataire fait élection de domicile A _____ B.P : _____ TEL : _____

Toutes les notifications lui seront valablement faites à cette adresse.

CHAPITRE II : EXECUTION DES PRESTATIONS

Article 8 : ROLE ET RESPONSABILITE DE L'ATTRIBUTUAIRE

Le prestataire a pour mission d'assurer les travaux de Réfection ou de Réhabilitation sous le contrôle de l'Ingénieur (voir article 5) et ce, conformément aux règles et normes en vigueur au Cameroun et aux spécifications techniques de la présente Lettre Commande.

Article 9 : CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Les prestations comprennent :

- Travaux préparatoires ;
- Fosse et ventilation ;
- Elévation et enduit ;
- Charpente-couverture ;
- Autres.

Article 10 : NOTIFICATION

La présente Lettre Commande sera notifiée à l'attributaire après sa signature par l'Autorité Contractante.

Article 11 : RECEPTION DES TRAVAUX

Avant la réception provisoire, l'entrepreneur demande par écrit au Maître d'ouvrage avec copie à l'Ingénieur l'organisation d'une visite technique préalable à la réception ;

Le Maître d'ouvrage fixera la date de la réception qui sera effectuée en présence de l'entrepreneur par une Commission composée comme suit :

1. L'Autorité contractante ou son représentant : **Président** ;
2. Le DDMINEE/MAF : **Ingénieur** ;
3. Le Chef service du marché ou son représentant: **Membre**;
4. Le Comptable Matières de la Commune d'Esse: **Membre** ;
5. Les Directeurs des écoles respectifs **Membre** ;
6. Le Cocontractant de l'Administration ou Titulaire du marché : **Membre** ;
7. L'Autorité en chargé du contrôle externe ou son représentant : **Observateur** (par conséquent ne signe pas le procès-verbal).

Tout autre membre désigné par le Maître d'ouvrage en raison de son expertise.

Le prestataire doit réaliser les travaux demandés conformément aux spécifications techniques et les quantités prescrites par le Maître d'ouvrage.

La Commission vérifiera la conformité des travaux ou prestations avec les prescriptions du marché et décidera s'il y a lieu ou non de prononcer la réception.

En cas de non – conformité, le prestataire sera invité à exécuter à ses frais les prestations incriminées.

En cas de prestations conformes, la Commission prononcera la réception. Il sera alors dressé un Procès – Verbal de réception signé par tous les membres de la Commission et par l'entrepreneur. Ce Procès – Verbal se prononce sur la quantité des fournitures, la qualité et le respect des clauses contractuelles.

Article 12 : GARANTIES ET CAUTIONS

14.1. *Cautionnement définitif* : Le cautionnement définitif est fixé à 5% du montant TTC de la lettre commande. Il est constitué et transmis au Chef Service du marché dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de notification de la lettre commande.

Le cautionnement sera restitué, ou la garantie libérée, dans un délai d'un mois suivant la date de réception provisoire des travaux, à la suite d'une main levée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande de l'entrepreneur.

14.2. Cautionnement de garantie : La retenue de garantie est fixée à 10% du montant TTC de la lettre commande.

La restitution de la retenue de garantie ou du cautionnement sera effectuée dans un délai d'un mois après la réception définitive sur mainlevée délivrée par l'Autorité Contractante après demande de l'entrepreneur. La réception définitive aura lieu 12 mois après la réception provisoire.

Article 13 : ASSURANCE ET TRANSPORT

La police d'assurances suivante est requise au titre de la présente Lettre Commande dans un délai de quinze (15) jours à compter de la notification de la Lettre Commande:

- Assurance responsabilité civile, chef chantier ;
- Assurance «Tout risques chantier» ;

CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES

Article 14 : GENERALITES – PRIX

L'entrepreneur est réputé avoir une parfaite connaissance de toutes les suggestions imposées pour l'exécution des prestations et de toutes les conditions locales susceptibles d'influer sur cette exécution.

Les prix de la présente Lettre Commande sont fermes et non révisables. Ils tiennent compte obligatoirement de toutes les prestations, frais, faux frais et aléas, et sont entendus toutes taxes comprises.

Article 15 : MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE

Le montant total de la présente Lettre Commande s'élève à la somme de : _____ (Montant en chiffres)
_____ F CFA TTC (_____ montant en lettres) _____ Francs CFA toutes Taxes comprises)
conformément au détail estimatif joint.

Article 16 : AVANCE DE DEMARRAGE

Aucune avance de démarrage n'est accordée dans le cadre de la présente Lettre Commande.

Article 17 : MODALITE DE PAIEMENT

17.1 Avance de démarrage

Il n'est prévu aucune avance de démarrage pour la présente Lettre-Commande.

17.2 Echelonnement des Paiements.

Les paiements s'effectueront en décomptes.

Le Co-contractant est rémunéré sur présentation du PV après réception des travaux.

17.3Contrôle externe de l'exécution

Le Délégué Départemental des Marchés Publics de la Mefou et Afamba est chargé du visa préalable sur le dernier décompte (décompte définitif) dans le cadre de la présente Lettre Commande.

Article 18 : NANTISSEMENT

En vue de l'application du régime de nantissement contenu dans le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des marchés publics, sont désignés comme suit:

- L'Autorité chargée de l'ordonnancement est : **le Maire de la Commune d'Esse** ;
- L'Autorité chargée de la liquidation des dépenses est **le Maire de la Commune d'Esse** ;
- L'Organisme ou le responsable chargé du paiement est: **Le Receveur Municipal d'ESSE**;
- Le responsable compétent pour le contrôle financier est : **le Contrôleur Financier Départemental de la Mefou et Afamba** ;
- Le responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution du présent marché est: **le Maire de la Commune d'Esse**.

Article 19 : REGIME FISCAL

La présente Lettre Commande est assujettie au régime fiscal et douanier en vigueur dans la République du Cameroun.

Article 20 : TIMBRE ET ENREGISTREMENT

Les sept (07) exemplaires originaux de la présente Lettre Commande seront à timbrer (Fiscal) et à enregistrer par les soins et aux frais du Prestataire, conformément à la réglementation en vigueur.

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES

Article 21 : LITIGES

Tout litige survenant entre les parties contractantes fera l'objet d'une tentative de conciliation par entente directe.

A défaut de règlement à l'amiable, tout différend découlant de la présente lettre commande sera définitivement tranché par le Tribunal de Première Instance de Mfou.

Article 22 : RESILIATION DE LA LETTRE COMMANDE

La présente Lettre Commande peut être résiliée dans les conditions et formes prévues par la réglementation en vigueur.

Article 23: EDITION ET DIFFUSION DU PRESENT MARCHE

Quinze (15) exemplaires (07 Originaux et 08 photocopies) de la présente Lettre Commande seront édités par les soins de l'entrepreneur et fournis au Chef Service du Marché pour ventilation.

Article 24 : VALIDITE DE LA LETTRE COMMANDE

La présente Lettre Commande ne sera valide qu'après sa signature par l'Autorité Contractante et entrera en vigueur dès sa notification à son titulaire.

Page ... et dernière de la Lettre Commande N°/LC/COM-ESSE/SG/SIGAMP/2026 du

Passé en procédure d'urgence

**RELATIVE AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC LATRINE A SIX (06) COMPARTIMENTS
DANS CHACUNE DES ECOLES PUBLIQUES DE NGINDA ET D'EWOT DANS LA COMMUNE D'ESSE,
DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE.**

TITULAIRE DE LA LETTRE COMMANDE : (*indiquer le titulaire et son adresse à compléter*)

B.P : _____ à _____ Tél _____ Fax : _____

N° RC : _____ A à _____

N° Contribuable : _____

Compte bancaire n° _____

LIEU D'EXECUTION DES TRAVAUX :

MONTANT EN FCFA :

TTC	
HTVA	
T.V.A	
AIR	
Net à mandater	

DELAI D'EXECUTION : Quatre-vingt-dix (90) jours

VISAS ET SIGNATURES

Lue et acceptée par l'Entrepreneur

ESSE, le

Signée par l'Maître d'Ouvrage

ESSE, le

Enregistrement

Yaoundé, le



CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES
TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC LATRINE A SIX (06) COMPARTIMENTS DANS CHACUNE DES
ECOLES PUBLIQUES DE NGINDA ET D'EWOT DANS LA COMMUNE D'ESSE, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET
AFAMBA, REGION DU CENTRE.
(À remplir par le candidat)

N	Désignation	Unité	P.U (F CFA) en chiffre	P.U (F CFA) en lettre
1	TRAVAUX PREPARATOIRES			
1.1	Amené et repli du matériel	FF		
1.2	Implémentation de l'ouvrage, terrassement mise a niveau et sécurisation du site	FF		
1.3	Confection plaque d'annonce de chantier	FF		
	SOUS total 1			
2	FOSSE ET VENTILATION			
2.1	Fouilles en terrain normal	m3		
2.2	F/P agglos bourres de 15x20x40	m2		
2.3	Beton de bourrage d'agglos dose à 150kg/m3	m3		
2.4	beton arme pour poteaux et chainage dose a 350kg/m	m3		
2.5	Beton de proprete de 1 foss d'epaisseur= 5 cm ose a 150 kg/m3	m3		
2.6	Confection de la dalle en beton arme = 10cm dose a 350km/m3	m3		
2.7	Enduit d'étancheité ds parois de la fosse	m2		
2.8	F/P tuyau PVCO100x4m	U		
2.9	F/PT en PVC000	U		
2.10	FP/ttaches de tuyaux PVC	U		
2.11	F/P grillage anti-mouches	m2		
2.12	F/P attaches pour grillage anti-mouches	U		
	SOUS TOTAL 2			
3	ELEVATION ET ENDUIT			
3.1	F/P agglos creux de 15x20x40	m2		
3.2	Confection béton arme doe a 350kg/m3 pour poeaux et chainage	m3		
3.3	Confection enduit échanteite dalle	m2		
3.4	Confection enduit intérieur et extérieur des murs	m2		
3.5	F/P des pose-pieds préfabriqués	U		
3.6	Confection en béton arme pour linchaux de portes	m3		
	SOUS TOTAL 3			
4	CHRPENTE-couverture			
4.1	FP Ittes raitees 4x8 de longueur de 5cm	U		

4.2	F/P toles ondules de 2 cm	U		
4.3	FP/fer attache	FF		
4.4	Pointes de 100mm paquet de 5kg	U		
4.5	pointes a tôles paquet de 1kg	U		
4.6	Rondelles pour tôles ondulées (90)	U		
Sous Total 4				
5	AUTRES			
5.1	Portes et bis pleins pour ouvertures et fermeture	U		
5.2	Bicouche peinture type 200 sur mur intérieur	m2		
5.3	Bicouche peinture type 1300 sur mur extérieur	m2		
5.4	Peinture a huile pour portes	m2		

PIECE VI :

CADRE DU DEVIS ESTIMATIF, ET QUANTITATIF

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF					
TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC LATRINE A SIX (06) COMPARTIMENTS DANS CHACUNE DES ECOLES PUBLIQUES DE NGINDA ET D'EWOT DANS LA COMMUNE D'ESSE, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE.					
(À remplir par le candidat)					
N	Désignation	Unité	Qté	Prix unitaire	Montant total
1	TRAVAUX PREPARATOIRES				
1.1	Amené et repli du matériel	FF	1		
1.2	Implémentation de l'ouvrage, terrassement mise à niveau et sécurisation du site	FF	1		
1.3	Confection plaque d'annonce de chantier	FF	1		
	SOUS total 1				
2	FOSSE ET VENTILATION				
2.1	Fouilles en terrain normal	m3	21		
2.2	F/P agglos bourres de 15x20x40	m2	31,4		
2.3	Béton de bourrage d'agglos dose à 150kg/m3	m3	398,06 4		
2.4	béton arme pour poteaux et chainage dose à 350kg/m	m3	1,28		
2.5	Béton de propreté de 1 fossé d'épaisseur= 5 cm ose a 150 kg/m3	m3	0,395		
2.6	Confection de la dalle en béton arme = 10cm dose a 350km/m3	m3	1,05		
2.7	Enduit d'étanchéité ds parois de la fosse	m2	41,2		
2.8	F/P tuyau PVCO100x4m	U	3		
2.9	F/PT en PVC000	U	3		
2.10	FP/ttaches de tuyaux PVC	U	9		
2.11	F/P grillage anti-mouches	m2	1		
2.12	F/P attaches pour grillage anti-mouches	U	3		
	SOUS TOTAL 2				
3	ELEVATION ET ENDUIT				
3.1	F/P agglos creux de 15x20x40	m2	33		
3.2	Confection béton armé doé a 350kg/m3 pour poteaux et chainage	m3	0,665		
3.3	Confection enduit étanchéité dalle	m2	4,32		
3.4	Confection enduit intérieur et extérieur des murs	m2	68,19		
3.5	F/P des pose-pieds préfabriqués	U	3		
3.6	Confection en béton arme pour linteaux de portes	m3	0,0675		
	SOUS TOTAL 3				
4	CHRPENTE-couverture				
4.1	FP lentes raitees 4x8 de longueur de 5cm	U	15		
4.2	F/P toles ondules de 2 cm	U	12		
4.3	FP/fer attache	FF	1		
4.4	Pointes de 100mm paquet de 5kg	U	1		

4.5	pointes à tôles paquet de 1kg	U	4		
4.6	Rondelles pour tôles ondulées (90)	U	4		
SOUS TOTAL 4					
5	AUTRES				
5.1	Portes et bis pleins pour ouvertures et fermeture	U	6		
5.2	Bicouche peinture sur mur intérieur	m2	36,88		
5.3	Bicouche peinture sur mur extérieur	m2	28,38		
5.4	Peinture à huile pour portes	m2	12		
SOUS TOTAL 500					
TOTAL HORS TAXES					
TVA (19,25%)					
IR (5,5 ou 2,2%)					
NAP					
TOTAL GENERAL TTC					

Arrêté le présent devis quantitatif et estimatif à la somme de : FCFA

Nom du soumissionnaire..... (Insérer le nom du Soumissionnaire)
 Signature..... (Insérer la signature)
 Date (Insérer la date)
(Cachet, Date et signature)



PIECE VII:
MODELES DE PIECES

ANNEXE N° 1 : MODELE DE DECLARATION D'INTENTION DE SOUMISSIONNER

A insérer en annexe à la

Je soussigné,

Nationalité :

Domicile :

Fonction :

En vertu de mes pouvoirs de Directeur Général, après avoir pris connaissance du **Dossier de la Demande de la Cotation n°***[indiquer la nature de la prestation]*.

Déclare par la présente, l'intention de soumissionner pour cet Appel d'Offres.

Fait à _____ le _____

Signature, nom et cachet du soumissionnaire

ANNEXE N° 2 : MODELE DE SOUMISSION

Je, soussigné [Indiquer le nom et la qualité du signataire] représentant la société, l'entreprise ou le groupement (8) Dont le siège social est à Inscrite au registre du commerce de Sous le n°

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées au dossier d'Appel d'Offres y compris les additifs,

N° [Rappeler l'objet de l'avis de Cotation]

- Me soumets et m'engage à livrer les fournitures ou à exécuter les prestations conformément au dossier d'Appel d'Offres, moyennant les prix que j'ai établi moi-même sur la base des bordereaux de prix et quantités, lesquels prix font ressortir le montant de l'offre
- [En chiffres et en lettres]
francs CFA Hors TVA, et à

..... **Francs CFA Toutes Taxes Comprises.** [En chiffres et en lettres]

- M'engage à exécuter les prestations dans un délai de Mois
- M'engage en outre à maintenir mon offre dans le délai Jours [indiquer la durée de validité, en principe 90 jours] à compter de la date limite de remise des offres.
- Adhère entièrement à la charte d'intégrité et à la déclaration d'engagement environnemental et social jointes aux présents DAO.

Les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants :

.....
.....

Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué

Se libérera des sommes dues par elle au titre du présent marché en faisant donner crédit au compte n° Ouvert au nom de Auprès de la banque

..... Agence de

Avant signature du marché, la présente soumission acceptée par vous vaudra engagement entre nous.

Fait à Le

Signature de

En qualité de Dûment autorisé à signer les soumissions pour et au nom de (9)

(8) Supprimer la mention inutile

(9) Annexer la lettre de pouvoirs

ANNEXE N° 3 : MODELE DE CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION

Organisme financier :

Référence de la Caution : N°

Adressée à [*indiquer le Maître d’Ouvrage ou le Maître d’Ouvrage Délégué et son adresse*] Cameroun, ci-dessous désigné « le Maître d’Ouvrage »

Attendu que le Prestataire , ci-dessous désignée « le soumissionnaire », a soumis son offre en date du Pour [*rappeler l’objet de l’Avis de Cotation*], ci-dessous désignée « L’offre », et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalant à [*indiquer le montant*]

Francs CFA,

Nous [*Nom et adresse de l’organisme financier*], représentée par [*Noms des signataires*], ci-dessous désignée « l’organisme financier », déclarons garantir le paiement au Maître d’Ouvrage ou au Maître d’Ouvrage Délégué de la somme maximale de [*indiquer le montant*] Francs CFA, que l’organisme financier s’engage à régler intégralement à au Maître d’Ouvrage ou au Maître d’Ouvrage Délégué, s’obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

Si le soumissionnaire retire son offre pendant la période de validité prévue dans le dossier d’appel d’offres ;

Où

Si le soumissionnaire, s’étant vu notifié l’attribution du marché par le Maître d’Ouvrage ou le Maître d’Ouvrage Délégué pendant la période de validité :

- omet de signer ou refuse de signer le marché, alors qu’il est requis de le faire ;
- omet ou refuse de fournir le cautionnement définitif du marché (cautionnement définitif), comme prévu dans celui-ci.

Nous nous engageons à payer au Maître d’Ouvrage ou le Maître d’Ouvrage Délégué d’ un montant allant jusqu’au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que le Maître d’Ouvrage ou le Maître d’Ouvrage Délégué soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande le Maître d’Ouvrage ou le Maître d’Ouvrage Délégué notera que le montant qu’il réclame lui est dû parce que l’une ou l’autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu’il spécifiera quelle(s) condition(s) a (ont) joué.

La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par le Maître d’Ouvrage ou le Maître d’Ouvrage Délégué pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu’au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toute demande du Maître d’Ouvrage ou du Maître d’Ouvrage Délégué tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

Le présent cautionnement est soumis pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par l’organisme financier
....., le

[*Signature de l’organisme financier*]

ANNEXE N° 4 : MODELE DE CAUTIONNEMENT DEFINITIF

Organisme financier :

Référence de la Caution : N°

Adressée à [*indiquer le Maître d’Ouvrage ou le Maître d’Ouvrage Délégué et son adresse*] Cameroun, ci-dessous désigné « le Maître d’Ouvrage »

Attendu que **[Nom et adresse du fournisseur ou du prestataire]**, ci-dessous désigné « le

Fournisseur ou du prestataire », s'est engagé, en exécution du marché désigné « le marché », à réaliser

[indiquer la nature des fournitures et services connexes]

Attendu qu'il est stipulé dans le marché que le Fournisseur remettra au Maître d’Ouvrage ou au Maître d’Ouvrage Délégué un cautionnement définitif, d'un montant égal à [*indiquer le pourcentage compris entre 2 et 5 %*] du montant de la tranche du marché correspondant, comme garantie de l'exécution de ses obligations de bonne fin conformément aux conditions du marché,

Attendu que nous avons convenu de donner au Fournisseur ce cautionnement,

Nous,

..... **[nom et adresse de banque]**, représentée par **[noms des signataires]**,

ci-dessous désignée « l'organisme financier », nous engageons à payer au Maître d’Ouvrage ou au Maître d’Ouvrage Délégué, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que le Fournisseur ou le prestataire n'a pas satisfait à ses engagements contractuels au titre du marché, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute somme jusqu'à concurrence de la somme de **[en chiffres et en lettres]**.

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombe en vertu du présent cautionnement définitif et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

Le présent cautionnement définitif prend effet à compter de sa signature et dès notification du marché. La caution sera libérée dans un délai (*indiquer le délai*) à compter de la date de réception provisoire des fournitures.

Après le délai susvisé, la caution devient sans objet et doit nous être automatiquement retournée sans aucune forme de procédure.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d’Ouvrage ou le Maître d’Ouvrage Délégué au titre de la présente garantie doit être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

Le présent cautionnement définitif est soumis pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par l'Organisme financier

....., le
[signature de la banque]

ANNEXE N°5 : MODELE DE CAUTIONNEMENT DE BONNE EXECUTION EN REEMPLACEMENT DE LA RETENUE DE RETENUE DE GARANTIE

Organisme financier :

Référence du Cautionnement : N°

Adressée [*indiquer le Maître d’Ouvrage ou le Maître d’Ouvrage Délégué*]

[*Adresse du Maître d’Ouvrage ou du Maître d’Ouvrage Délégué*]

ci-dessous désigné « le Maître d’Ouvrage ou le Maître d’Ouvrage Délégué »

Attendu que*nom et adresse du fournisseur ou du prestataire*],

ci-dessous désigné « le Fournisseur », s'est engagé, en exécution du marché, livrer les fournitures de [*indiquer l'objet des prestations*]

Attendu qu'il est stipulé dans le marché que la retenue de garantie fixée à [*pourcentage inférieur à 10% à préciser*] du montant TTC du marché peut être remplacée par une caution solidaire,

Attendu que nous avons convenu de donner au Fournisseur ce cautionnement,

Nous,*adresse organisme financier*], représentée par*noms des signataires*], et ci-dessous désignée « organisme financier »,

Dès lors, nous affirmons par les présentes que nous nous portons garants et responsables à l'égard du Maître d’Ouvrage ou du Maître d’Ouvrage Délégué, au nom du Fournisseur ou du prestataire, pour un montant maximum de*[en chiffres et en lettres]*, correspondant à [*pourcentage inférieur à 10% à préciser*] du montant du marché⁽¹⁰⁾

Et nous nous engageons à payer au Maître d’Ouvrage ou au Maître d’Ouvrage Délégué , dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que le Fournisseur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels ou qu'il se trouve débiteur du Maître d’Ouvrage ou du Maître d’Ouvrage Délégué au titre du marché modifié le cas échéant par ses avenants, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute (s) somme (s) dans les limites du montant égal à [*pourcentage inférieur à 10% à préciser*] du montant cumulé des travaux figurant dans le décompte définitif, sans que le Maître d’Ouvrage ou le Maître d’Ouvrage Délégué ait à prouver ou à donner les raisons ni le motif de sa demande du montant de la somme indiquée ci-dessus.

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incomitant en vertu de la présente garantie et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

La présente garantie entre en vigueur dès sa signature. Elle sera libérée dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception définitive des travaux, et sur mainlevée délivrée par le Maître d’Ouvrage ou au Maître d’Ouvrage Délégué.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d’Ouvrage ou le Maître d’Ouvrage Délégué au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par l'organisme financier

à....., le

[*signature de l'Organisme financier*]

(10) Cas où la caution est établie une fois au démarrage des travaux et couvre la totalité de la garantie, soit 10% du marché

ANNEXE N° 6 : MODELE DE CADRE DU PLANNING CALENDRIER DES ACTIVITES (PROGRAMME DE TRAVAIL)

A. Préciser la nature de l'activité

Activité (tâche)	<i>[Mois ou semaines à compter du début de la mission]</i>											
	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e	11 ^e	12 ^e

*

CALENDRIER DU PERSONNEL SPECIALISE

N°	Nom	Rapports à fournir	Personnel (sous forme de graphique à barres) ²												Total personnel/mois		
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	n	Siège	Terra in ³
Personnel																	
1			[Siège]														
2			[Terr.]														
n																	
														Total partiel			
														Total			

Rapports à fournir : _____

Durée des activités : _____

Signature : (*Représentant habilité*)

Nom : _____

Titre : _____

Adresse : _____

² Les mois sont comptés à partir du début de la mission. Par chaque agent indiquer séparément affectation au siège ou sur le terrain.

³ Travail sur le terrain signifie travail executé en dehors du siège du consultant

ANNEXE N°7 : MODELE DE LISTE DU PERSONNEL A MOBILISER

e1. Personnel technique clé /de gestion

Nom	Fonction proposée	Qualification minimale	Années D'expérience Générale	Années d'Expérience Spécifique En Terme de projets similaires réalisés	Poste ou fonction Occupé (e) pour Chaque projet

1. Personnel d'appui (siège et local)

Nom	Spécialisation	Poste	Année d'Expérience	Attributions

ANNEXE N°8 : MODELE DE CURRICULUM VITAE (CV) DU PERSONNEL SPECIALISE PROPOSE

Poste :

Nom du Candidat :

Nom de l'employé :

Profession :

Diplômes :

Date de naissance :

Nombre d'années d'emploi par le Candidat :

Nationalité :

Affiliation à des associations/groupements professionnels :

Attributions spécifiques :

Principales qualifications :

[En une demi-page environ, donner un aperçu des aspects de la formation et de l'expérience de l'employé les plus utiles

à ses attributions dans le cadre de la mission. Indiquer le niveau des responsabilités exercées par lui/elle lors de missions antérieures, en précisant la date et le lieu.]

Formation :

[En un quart de page environ, résumer les études universitaires et autres études spécialisées de l'employé, en indiquant les noms et adresses des écoles ou universités fréquentées, avec les dates de fréquentation, ainsi que les diplômes obtenus.]

Pièces Annexes :

- Copie certifiée conforme du diplôme le plus élevé et éventuellement une attestation de l'ordre du corps de métier
- Attestation de disponibilité

Expérience professionnelle :

[En deux pages environ, dresser la liste des emplois exercés par l'employé depuis la fin de ses études par ordre chronologique inverse, en commençant par son poste actuel. Pour chacun, indiquer les dates, nom de l'employeur, titre du poste occupé et lieu de travail. Pour les dix dernières années, préciser en outre le type d'activité exercée et, le cas échéant, le nom de clients susceptibles de fournir des références.]

.....
.....

Connaissances informatiques :

[Indiquer, le niveau de connaissance]

.....
.....

Langues :

[Indiquer, pour chacune, le niveau de connaissance : médiocre/moyen/ bon/excellent, en ce qui concerne la langue lue/écrite/ parlée.]

.....
.....

Attestation :

Je, soussigné, certifie, en toute conscience, que les renseignements ci-dessus rendent fidèlement compte de ma situation, de mes qualifications et de mon expérience.

.....
.....

Date :

[Signature de l'employé et du représentant habilité du consultant]

Jour/mois/année

Nom de l'employé :

Nom du représentant habilité :

ANNEXE N°09. REFERENCES DU CANDIDAT

Services rendus pendant les [indiquer le nombre de 1 à 5] dernières années qui illustrent le mieux vos qualifications

À l'aide du formulaire ci-dessous, indiquez les renseignements demandés pour chaque mission pertinente que votre société/organisme a obtenue par contrat, soit en tant que seule société, soit comme l'un des principaux partenaires d'un groupement.

Nom de la Mission :	Pays :	
Lieu :	Personnel spécialisé fourni par votre société/organisme (profils) :	
Nom du Client:	Nombre d'employés ayant participé à la Mission :	
Adresse :	Nombre de mois de travail ; durée de la Mission :	
Date de démarrage : <i>(mois/année)</i>	Date d'achèvement : <i>(mois/année)</i>	Valeur approximative des services (en francs CFA HT) :
Nom des prestataires associés/partenaires éventuels :		Nombre de mois de travail de spécialistes fournis par les prestataires associés :
Nom et fonctions des responsables (Directeur/Coordinateur du projet, Responsable de l'équipe) :		
Descriptif du projet :		
Description des services effectivement rendus par votre personnel :		

Nom du candidat :

ANNEXE N°10. DESCRIPTIF DE LA METHODOLOGIE ET DU PLAN DE TRAVAIL PROPOSES POUR ACCOMPLIR LA MISSION

La conception technique, la méthodologie et le plan de travail sont les éléments essentiels de la proposition technique. Il est suggéré de présenter la proposition technique (10 pages maximum, y compris les tableaux et graphiques) divisée en trois chapitres :

- a) *Conception technique et méthodologie,*
- b) *Plan de travail, et*
- c) *Organisation et personnel*

a) *Conception technique et méthodologie. Dans ce chapitre, il vous est suggéré d'expliquer la manière dont vous envisagez les objectifs de la mission, la conception des prestations, la méthodologie pour exécuter les activités et obtenir les résultats attendus et le détail de ceux-ci. Vous devrez mettre en relief les problèmes à résoudre et leur importance et expliquer la conception technique que vous adopterez pour ce faire. Vous devrez en outre expliquer la méthodologie que vous avez l'intention d'adopter et sa compatibilité avec la conception proposée.*

b) *Plan de travail. Dans ce chapitre, vous proposerez les principales activités que comprend la mission, leur nature et durée, échelonnement et interrelations, les jalons (y compris les approbations intermédiaires de l'autorité contractante) et les dates de présentation des rapports. Le plan de travail proposé doit être compatible avec la conception technique et la méthodologie, montrer que les termes de référence ont été compris et peuvent être traduits en un plan de travail pratique. Une liste des documents finaux, y compris les rapports, croquis et tableaux qui constituent le produit final doivent être inclus dans ce chapitre. Le calendrier du personnel (4G) doit être compatible avec le programme de Travail (4H)*

- d) *Organisation et personnel, Dans ce chapitre, vous proposerez la structure et la composition de votre équipe. Vous donnerez la liste des principales disciplines représentées, le nom de l'expert responsable et une liste du personnel clé et d'appui proposé.*

**ANNEXE N°11 MODELE DE FICHE D'INFORMATION RELATIVE AU
MATERIEL ESSENTIEL, LE CAS ECHEANT**

N°	Désignation et caractéristiques du matériel	Age / Etat	Nombre minimal Requis (colonne à remplir par le MO/MOD)	Nombre disponible	Propriétaire/ location	Année d'obtention	Justificatif
1							
2							
...							
N							

[Insérer dans le tableau ci-dessus : (i) la liste des matériels et outils requis pour la réalisation des prestations (ii) le nombre minimal requis de chaque type de matériel (iii) il peut être envisagé, la mise à disposition de ces matériels par la location, auquel cas il faudrait présenter un engagement de location de matériel signé et légalisé auprès des administrations compétentes.]

Note : Pour chaque matériel, joindre la copie certifiée de la facture ou de la carte grise, le cas échéant

ANNEXE N°12 MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR DE VISITE DU SITE

Je soussigné M._____

Représentant l'Entreprise_____

Reconnais avoir visité ce jour le _____ du mois de _____ de l'année_____

En compagnie de M._____

Agissant en lieu et place de l'utilisateur, le site du Projet de

Pour lequel mon entreprise veut soumissionner.

M'étant rendu sur les lieux, les observations suivantes ont été relevées :

.....
.....
.....
.....
.....

N.B : le prestataire doit soumettre pour chaque site de projet une déclaration de visite de site.

Fait à , le

Le soumissionnaire

(Nom, prénom, signature et cachet)

PIECE VIII:

Charte d'Intégrité

Note relative à la charte d'intégrité

Le soumissionnaire s'engage à respecter, la charte d'intégrité. En cas de groupement, tous les membres du groupement sont engagés la charte devra être souscrite par tous ses membres.

CHARTE D'INTEGRITE

INTITULE DE L'APPEL D'OFFRES :

[à préciser lors du montage du DAO]

LE «SOUMISSIONNAIRE..... » s'engage à respecter les termes de la présente charte d'intégrité

A

MONSIEUR LE « MAITRE D'OUVRAGE »

1. Nous reconnaissions et attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'un des cas suivants :

1.1) être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de cessation d'activité ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;

1.5) figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies et tout autre Partenaire Technique et Financier, le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché ;

1.6) avoir produit de fausses informations ou fourni de faux documents exigés dans le cadre de la présente consultation.

2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :

2.1) actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlées par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'Autorité chargé des marchés publics et résolu à sa satisfaction ;

2.2) avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de passation ou de contrôle du marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'Autorité chargé des marchés publics et résolu à sa satisfaction ;

2.3) contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire, recevoir d'un autre soumissionnaire ou attribuer à un autre soumissionnaire directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;

2.4) être engagé pour une mission de conseil qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos obligations vis à vis du Maître d'Ouvrage ;

2.5) dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux ou de fournitures :

i) avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plan, calculs et autres documents utilisés dans le cadre du processus de mise en concurrence considérée ;

ii) être nous-mêmes ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision où le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.

3. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, nous attestons que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles de la comptabilité privée, que nous ne sont pas sous la tutelle du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué concerné, sauf autorisation expresse de l'Autorité chargée des Marchés Publics.

4. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'Autorité chargé des Marchés Publics, tout changement de situation au regard des points 1 à 3 qui précédent.

5. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :

5.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvres déloyales (actions ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

5.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvres déloyales (actions ou omission) contraires à nos obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

5.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas directement ou indirectement, à (i)toute personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre personne définie comme agent public dans l'Etat, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

5.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas directement ou indirectement, à toute personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte de violation de ses obligations légales contractuelles ou professionnelles.

5.5) Nous n'avons pas promis offert ou accordé et nous ne promettrons pas au Maître d'Ouvrage, à ses collaborateurs, aux Présidents aux Acteurs en charge du contrôle de l'exécution du marché qui résulterait de la consultation, un avantage indu de toute nature susceptible d'influencer leur objectivité.

5.6) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons pas au Maître d'ouvrage, à ses collaborateurs, aux Présidents et membres de Commissions des marchés et de sous-commission d'analyse, un avantage indu de toute nature susceptible d'influencer le processus de passation du Marché.

5.7) Nous nous abstenons et nous promettons de s'abstenir de toute action ou pratique collusoire et anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu de la concurrence ou à limiter l'accès au Marché ou de libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.

6. Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons, le Maître d'ouvrage et les Commissions des Marchés à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification par l'ARMP ou par tout autre corps de contrôle de l'Etat.

7. Faute pour Nous, de nous conformer aux règles régissant la présente charte, nous reconnaissons que nous nous exposons aux sanctions prévues par les lois et règlements en vigueur.

Nom

Signature

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de :

En date du

PIECE IX:

DECLARATION D'ENGAGEMENT AU RESPECT DES CLAUSES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Déclaration d'engagement au respect des clauses sociales et environnementales

Note relative à la déclaration d'engagement aux clauses sociales et environnementales

Le soumissionnaire devra compléter et présenter dans son offre, la déclaration d'engagement social et environnemental adressée au Maître d'Ouvrage et signée par le ou les responsables habilités à l'engager. En cas de groupement, la charte devra être souscrite par tous ses membres.

DECLARATION D'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

INTITULE DE L'APPEL D'OFFRES : _____

[à préciser lors du montage du DAO]

LE «SOUMISSIONNAIRE..... » s'engage à respecter les termes de la présente Déclaration d'engagement environnemental et social

A

MONSIEUR LE « Maître d'Ouvrage »

Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :

- 1) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par les membres de notre groupement, l'ensemble de nos sous-traitants les normes sociales applicables au Cameroun y compris les conventions internationales ratifiées, notamment(i)le respect du salaire minimum prévu par le code du travail et diverses conventions collectives(ii)l'interdiction d'employer les enfants âgés de moins de 14 ans(iii)du respect de la nature des travaux respectivement interdits aux femmes et aux femmes enceintes(iv) le repos hebdomadaire obligatoire(v) le droit de jouissance des congés (vi) le respect des conditions du travail de nuit(vii)les conditions d'hygiène et de sécurité sur le lieu du travail(viii)le port obligatoire des équipements de protections individuelles.
- 2) En outre, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux, dans la notice d'impact environnemental fournie le cas échéant par le Maître d'Ouvrage. En tout état de cause, nous nous engageons à respecter et à faire respecter par les membres de notre groupement, l'ensemble de nos sous-traitants chaque fois que cela est possible, les directives recommandant l'utilisation des appareils ayant un faible impact sur l'environnement.
- 3) Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons, le Maître d'ouvrage, les Commissions des marchés à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification par l'ARMP ou par tout autre corps de contrôle de l'Etat.
- 4) Faute pour nous, un des membres de notre groupement et de nos sous-traitants, de nous conformer aux règles régissant la présente charte, nous reconnaissons que nous exposons aux sanctions prévues par les lois et règlement en vigueur.

Nom : _____

Signature : _____

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de :____

En date du _____

PIECE X :

LISTE DES BANQUES ET ORGANISMES FINANCIERS

HABILETES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE

CADRE DES MARCHES PUBLICS

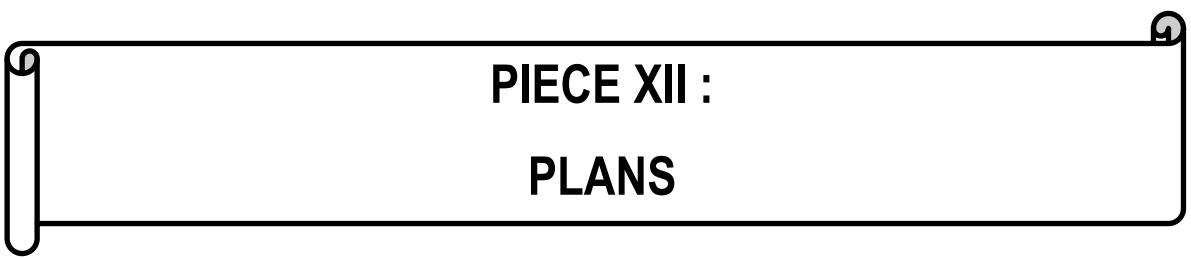
LISTE DES BANQUES ET DES COMPAGNIES D'ASSURANCES AGREES ET HABILITEES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS

I. BANQUES

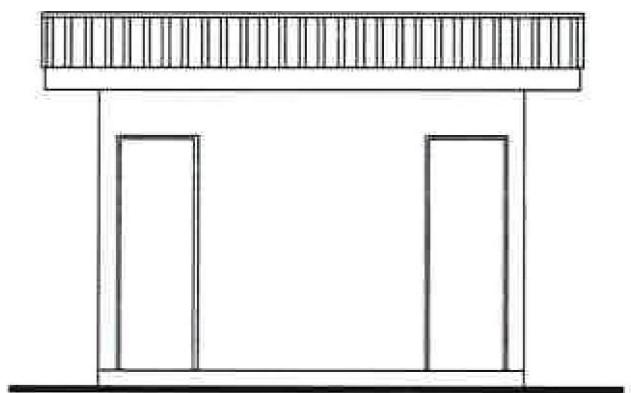
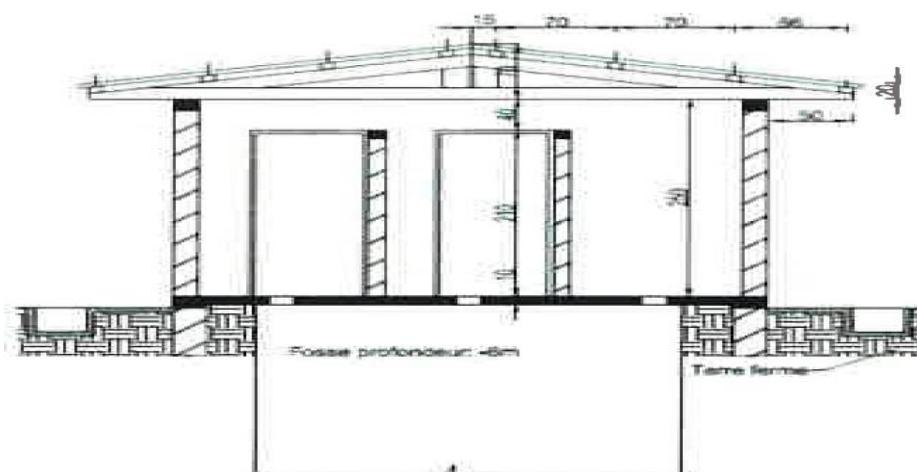
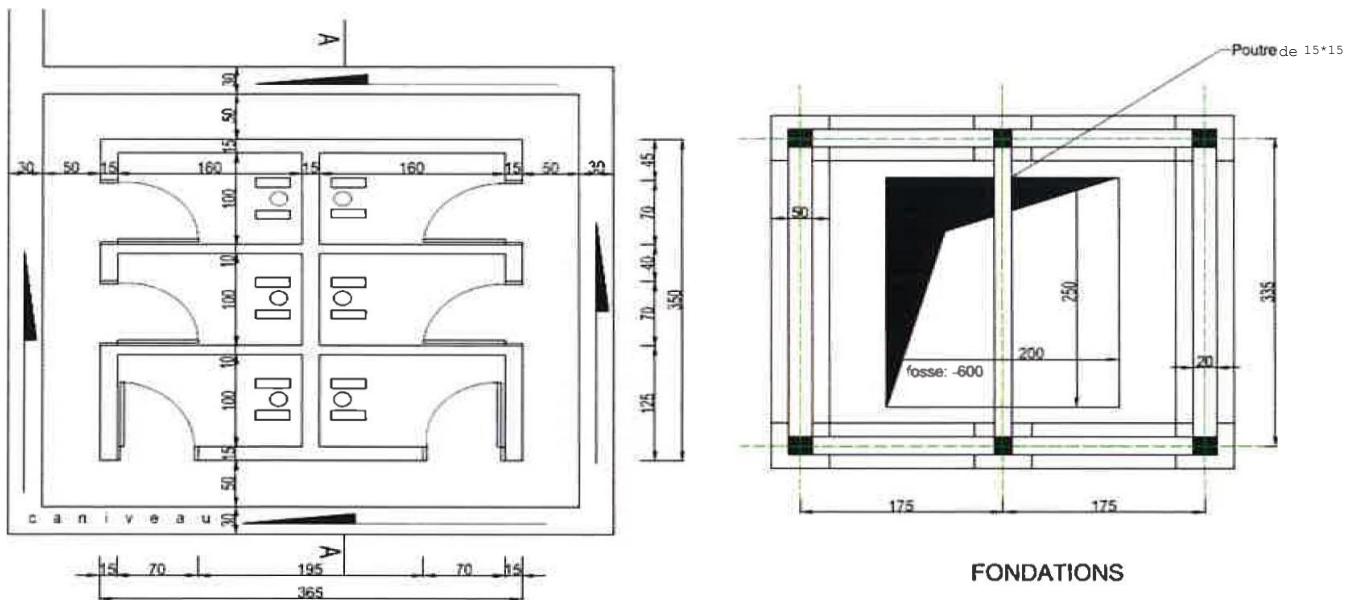
1. Afriland First Bank (AFB), BP: 11 834 Yaoundé;
2. Bank of Africa Cameroun (BOA Cameroun), BP: 4593 Douala;
3. Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME), Yaoundé ;
4. Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFI BANK), BP : 12 962 Douala ;
5. Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC), BP : 1 925 Douala ;
6. CITI Bank, BP : 4 571 Douala ;
7. Commercial Bank of Cameroon (CBC), BP: 4 004 Douala;
8. Crédit Communautaire d'Afrique-Bank (CCA-BANK), BP : 30 388 Yaoundé ;
9. ECOBANK Cameroon (ECOBANK), BP: 582 Douala;
10. National Financial Credit Bank (NFC -Bank), BP: 6 578 Yaoundé;
11. Société Commerciale de Banque-Cameroun (SCB-Cameroun), BP : 300 Douala ;
12. Société Générale Cameroun (SGC), BP : 4 042 Douala ;
13. Standard Chartered Bank Cameroon (SCBC), BP: 1 784 Douala;
14. Union Bank of Cameroon, (UBC), BP: 15 569 Douala;
15. United Bank for Africa (UBA), BP: 2 088 Douala.

II. Compagnies d'Assurances

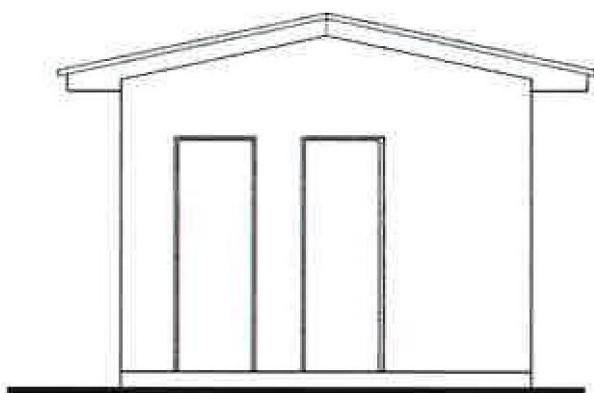
1. Activa Assurances, BP : 12 970 Douala ;
2. AREA Assurances S.A, BP :15 584 Douala ;
3. Atlantique Assurances Cameroun IARDT, BP :3 073 Douala ;
4. Bénéficial General Insurance S.A, BP : 2328 Douala ;
5. Chanas Assurances S.A, BP :109 Douala ;
6. CPA S.A., BP: 54 Douala ;
7. NSIA Assurances S.A., BP : 2 759 Douala ;
8. PRO ASSUR S.A, BP: 5 963 Douala;
9. SAAR S.A, B.P. 1011 Douala ;
10. SAHAM Assurances S.A, BP : 11 315 Douala ;
11. ZENITHE Insurance, BP : 1 540 Douala.



PIECE XII :
PLANS



FAÇADE PRINCIPALE



PIGNON GAUCHE

Plan type Bloc de latrines à construire 06 compartiments